

Les microfilms des Archives nationales

# Un outil important pour le généalogiste

Notre dernière chronique présentait les Archives nationales en promettant de revenir en détail sur les microfilms des Archives, la source la plus utilisée par la généalogie. Efforçons-nous donc ici d'une part de présenter l'inventaire de cet abondant trésor fréquemment consulté et aisément accessible au public, et d'autre part de donner le mode d'emploi à suivre. Toutes les bobines de film peuvent être visionnées dans la salle des microfilms à l'aide d'appareils mis à disposition et dont le maniement simple est expliqué par le responsable de la salle.

■ Outre les enregistrements à usage essentiellement généalogique, réalisés par les Mormons, d'autres microfilms existent dans les Archives, comme ceux reprenant le contenu de la presse luxembourgeoise depuis ses débuts. Le généalogiste côtoie donc ici des historiens, des étudiants et d'autres chercheurs aux intérêts multiples.

Ces autres données deviennent à leur tour, comme toute source historique, intéressantes pour le généalogiste quand il s'agit de «mettre de la matière charnue sur le squelette», c'est-à-dire pour enrichir l'ossature sèche de son arbre d'ascendance (ne contenant initialement que des noms, lieux et dates) avec des informations concrètes sur la vie et le sort des ancêtres.

L'inventaire des contenus des microfilms des Archives se consulte, sur le site Internet de l'institution, dans l'encadré du milieu de l'écran de l'adresse <http://query.an.etat.lu/Query/archivplan.aspx>, repris sur l'illustration ci-contre, en choisissant d'abord «Archives nationales» et ensuite «Département des microfilms».

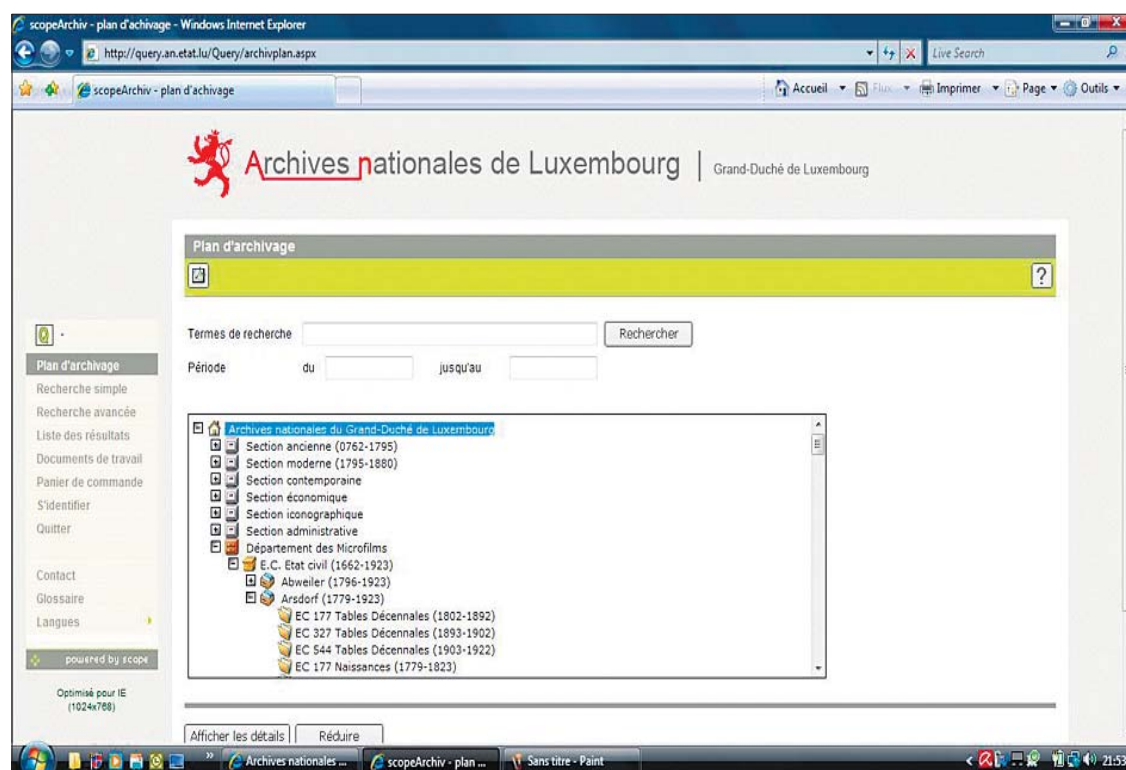
## L'état civil

Le premier ensemble d'informations que consulte un généalogiste novice est la série «E.C.» reprenant les actes d'état-civil. La logique de classement de ces documents officiels repose en premier lieu sur la division administrative du pays en communes.

La création de nos municipalités remonte à 1795, lors du régime républicain français, et elle entraînait la mise en place de l'état civil moderne prenant la relève des registres paroissiaux, tenus auparavant par les curés et autres prêtres locaux également à la demande des autorités civiles et selon les exigences de celles-ci.

La collection «E.C.» contient en principe tous les actes de naissance, de mariage et de décès entre le 1<sup>er</sup> janvier 1796 et le 31 décembre 1922, dressés en français ou en allemand selon l'époque, les trois types d'actes formant des séries à part suivant un classement chronologique. Des restrictions relatives à la protection des données empêchent la disponibilité d'actes plus récents.

Annuellement, un relevé des actes a été dressé et inclus dans le



Le site Internet des Archives nationales permet aux initiés de préparer leur visite de la salle des microfilms

registre. Surtout pour les premiers temps il contient des erreurs et omissions et notamment des différences de graphie des patronymes. Les dates reprises dans ces «tables annales» sont celles de l'acte lui-même plutôt que celles du fait relaté, les naissances et décès n'étant souvent signalés que le lendemain ou le surlendemain.

Régulièrement l'administration a dressé en outre des «tables décennales», c'est-à-dire un inventaire sur dix ans, allant par exemple de 1813 à 1822, de 1823 à 1832, etc. Si ces listes facilitent sensiblement la recherche pour qui ne connaît pas la date exacte ou approximative d'un acte recherché, elles sont cependant à utiliser avec précaution, les oublis et erreurs des tables annales étant souvent reproduites.

Au début du XIX<sup>e</sup> siècle le classement alphabétique reste rudimentaire, puisqu'il ne considère que la seule première lettre des noms à l'exclusion des lettres subséquentes, et le classement des mariages ne tient pas compte des noms de famille des jeunes épouses.

Les «tables décennales» se retrouvent doublement dans la collection des microfilms, une fois commune par commune dans la série «E.C.» devant les actes proprement dits, et une autre fois dans une série à part, la série «T.D.», qui les regroupe décennie par décennie pour l'ensemble des communes. Dans ce dernier cas, les tables décennales sur microfilm vont même jusqu'en 1992 mais ne contiennent que les noms et prénoms des personnes concernées, à l'exclusion de ceux de leurs parents.

Une attention particulière est à apporter aux modifications territoriales, donc aux fusions et absorptions de communes, certaines des administrations créées en 1795 ayant déjà disparu trente ans plus tard. Les listes de référence mises au point par les Archives permettent de dépasser aisément ces écueils.

Les premiers actes de l'état civil sont dans certaines communes précédés par les dernières ins-

criptions des registres paroissiaux de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Jusqu'en 1806, les dates de l'état-civil se réfèrent au calendrier républicain et doivent donc être reconverties. A cette époque, il règne du désordre dans les classements, mais il y a moins de lacunes qu'il n'y paraît à première vue.

C'est ainsi que la suite chronologique du rangement des actes n'est pas toujours respectée, des naissances pouvant se cacher parmi les décès et vice-versa. Pour telle année, les trois types d'actes sont reliés ensemble au lieu d'être repris dans les trois registres distincts prévus, les microfilms suivant en principe toujours l'ordre de reliure des actes dans les registres conservés.

Ces négligences historiques sont gênantes et font perdre du temps, mais l'obstacle additionnel est aussi un piment supplémentaire pour le travail de détective du généalogiste. Rappelons que pour une courte période tous les mariages se concluaient dans le chef-lieu cantonal et non pas dans la commune de résidence. Heureusement que pour le nord du pays, plus particulièrement affecté par les troubles du Klöppelkrich, nous disposons sous [www.deltgen.com/mariage](http://www.deltgen.com/mariage) d'une liste de tous les mariages des années VI à XIV (1797-1805).

Les recueils de l'état civil peuvent receler des documents inattendus, comme des actes relatifs à la publication des bans, la transcription d'actes d'état civil étrangers ou encore des pièces requises pour le mariage et ensuite conservées dans le registre.

Voilà une déclaration dressée par un notaire sur le consentement parental d'une personne incapable de se déplacer pour le mariage, voilà les minutes d'un conseil de famille tenu devant le juge paix pour autoriser une orpheline mineure à se marier, voilà un certificat prouvant que le futur époux a préalablement rempli ses obligations militaires, voilà encore l'attestation d'une mairie de Paris, lieu de résidence récent d'un des futurs époux,

certifiant la tenue correcte des bans légalement prescrits.

## Les registres paroissiaux

Un autre paquet volumineux de microfilms est la série «R.P.» des registres paroissiaux, suivant une division territoriale du pays fort différente de celle de l'état civil. Jadis les paroisses étaient plutôt étendues et tenaient parfois des registres séparés pour les églises filiales les plus distantes.

Ces microfilms incluent parfois des informations sur la fabrique d'Eglise, des fondations et des confréries religieuses, sur les confirmations et premières communions et même des listes momentanées des paroissiens (appelées des «états des âmes») mais aussi, en ville, le registre des admissions au droit de «citoyen».

Le début des registres conservés varie de paroisse en paroisse, certains commençant peu après 1600, d'autres seulement vers 1780. Les microfilms couvrent généralement encore la première décennie de l'existence de l'état civil, permettant pour les environs de 1800 de comparer les données, parfois légèrement divergentes, de compléter les lacunes et de redresser certaines erreurs.

Les textes sont en latin d'Eglise ou dans un allemand vétuste, rarement en français. Leur lisibilité est fort inégale, les écritures des XVIII<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles exigeant qu'on s'y habitue. Les inscriptions ne sont que rarement accompagnées d'inventaires, l'orientation exigeant le recours à des publications généalogiques récentes (électroniques ou autres).

Chaque paroisse comporte des registres successifs et parfois parallèles ne respectant pas toujours une chronologie stricte. Les inventaires des Archives nationales offrent une orientation aisée, une fois comprise la logique suivie dans la paroisse en question. En règle générale, les curés ont séparé les baptêmes (dont les inscriptions remontent le plus loin dans le temps) des actes de mariage et des sépultures. Initialement, les inscriptions sont sommaires et se limitent à une ligne

ou deux, mais vers 1800 l'on trouve des actes très détaillés munis de signatures.

## Les recensements

Sous le sigle «R.Pop.» les généalogistes consultent ensuite les fiches individuelles, ménage par ménage, des recensements de 1843 à 1916, sous «R.Pop.-A.» ceux du recensement de 1766 et sous «MF-A-XIV» ceux du «cadastre de Marie-Thérèse», de 1766 également, un inventaire général de la propriété de toute la population.

Le trésor des microfilms recèle ensuite les «dénombrements des feux», des recensements fiscaux rudimentaires subsistant en partie depuis 1473, et des «livres de justice», des recueils locaux d'actes sur les relations contractuelles des villageois et les décisions judiciaires les concernant, ces écrits visant à préserver les droits patrimoniaux.

D'autres documents microfilmés proviennent des fonds de l'abbaye St-Willibrord d'Echternach, du Consistoire israélite, des loges maçonniques ou encore de l'historien Van Werveke. On trouve également, outre toutes les éditions de la presse écrite nationale, une abondante documentation sur la Seconde Guerre mondiale, relative par exemple aux criminels de guerre allemands ainsi qu'aux archives de l'administration d'occupation ou des organisations de résistance etc.

Le recensement de 1806 n'a pas été microfilmé et se consulte sur pièces originales, de même que les minutes historiques des notaires. A ce propos, les généalogistes mormons et les Archives nationales procèdent actuellement à la numérisation (ou création de copies électroniques par scanning) des actes notariés d'avant la Révolution française.

## Mode d'emploi

Comment le chercheur généalogique accède-t-il aux richesses décrites? Les microfilms sont un support de stockage sous forme de bobines de pellicule de 35 mm de largeur, dont le contenu est lisible au moyen d'appareils appelés «lecteurs». Une dizaine de lecteurs sont disponibles dans la salle des microfilms et le fonctionnement en est expliqué aux intéressés.

Les répertoires exposés dans la salle et Online livrent au chercheur les coordonnées de la bobine contenant les données qui l'intéressent, et il se procure celle-ci en libre-service dans les armoires de rangement. Il introduit son film dans le lecteur dont il ajuste la luminosité et l'acuité visuelle, et à l'aide des manivelles de l'appareil il déroule à son aise le film vers l'avant et l'arrière, pour ainsi «feuilleter» virtuellement le registre consulté.

L'usage d'appareils photo sans flash est permis pour fixer les résultats de la recherche affichés à l'écran. Alternativement, l'on peut commander des photocopies, dont un nombre limité par semaine est même gratuit.

Le visiteur aura évidemment conscience de ne pas pouvoir trouver en une matinée des générations entières d'ancêtres, surtout s'il ne connaît pas préalablement les lieux et dates précises des actes à retrouver.

■ Victor Racine